Bourgvallées
vivre naturellement

NEWS infos
juin 2016
n° 1

Édito

Valléennes et Valléens,

La commune de BOURGVALLÉES est née le 1er janvier 2016.

Elle est le fruit du regroupement des 4 communes historiques de Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire, Saint-Romphaire et Saint-Samson-de-Bonfossé, voulu par l'ensemble des élus.

Avant cette création, nous sommes allés à votre rencontre pour expliquer notre projet, ses raisons et ses conséquences, sans rencontrer d'hostilités ni d'inquiétudes particulières de votre part.

Nous avons même ressenti votre approbation et votre soutien pour mener ce projet à son terme, ce que nous avons fait sans précipitation, mais avec détermination et dans un bon esprit.
Quoi qu'il en soit, Bourgvallées est sur les bons rails et dans le même esprit que celui qui a présidé à sa création.
Nos dotations financières sont meilleures que celles prévues au budget.

Notre premier gros dossier est la reprise du projet de Saint-Romphaire, qui est la création d'une épicerie-boulangerie.

Les travaux viennent de démarrer et la mise en service est prévue avant la fin de l'année.

> « Aucune des communes historiques ne sera lésée. »

Tous les projets seront examinés au vu de leur intérêt et de leurs priorités.
La proximité des services sera conservée, les permanences dans les mairies maintenues et il n'y aura pas d'obligation pour les associations de se regrouper… bref, la vie locale sera maintenue.

Je remercie pour leur état d'esprit constructif et volontaire, tous les élus et l'équipe de salariés, qui n'ont pas ménagé leur peine pour ce beau résultat.

Bon vent à Bourgvallées.

Henri-Paul TRESSEL
Maire

Bourgvallées
Gentilé : Valléens - Va
Population : 2591 hab
Densité : 82 habitants
Superficie : 31,5 km²

Composition des commissions communales de Bourgvallées

1 - Finances

1 - Claude MAISONNEUVE
Arnaud LEBOUVIER
Olivier GOULET
Jean-Claude HERVIEU
Xavier MILCENT
Annick VIMONT
Denis MARIE
Hubert LECLER

2 - Travaux Projets Voirie

2 - Claude JAVALET
Franck DAVID
Roger ENGUERRAND
Moïse LECANU
Sébastien BRIARD
Sylvain MONTAIGNE
Patrick MIDI
Antoine LECOEUR

3 - Travaux Projets Bâtiments

3 - Claude JAVALET
Gabriel CATHERINE
Jocelyn LECOEUR
Roger ENGUERRAND
Jean-Claude HERVIEU
Yves LETOURNIANT
Roland DUMESNY
Philippe LEBATTEUX
Jean-Louis BOULLOT
Dominique DOLLEY

4 - Espaces Verts Entretien

4 - Jacky LERENARD
Patrick MIDI
Benjamin LECOEUR
Olivier GOULET
Didier COULLERAY

5 - Affaires Scolaires Enfance Jeunesse

5 - Monique DESHAYES
Delphine GUILLON
Carolle MARIE
Mylène DESLANDES
Tiphaine MENNIER
Nadège LECANU
Céline JOUSSE
Sylvain MONTAIGNE
Grégory ASSELIN
Ugo DENIS
Edwige LIENARD

6 - Information Communicati

9 - CCAS

10 - Révision Listes Électorales

10 - Henri-Paul TRESSEL
Xavier MILCENT
Serge DESVAGES
Claude MAISONNEUVE

www.facebook.com/Bourgvallées Commune Nouvelle

lléennes
bitants
/km²

Serge DESVAGES
Roland DUMESNY
Claude MAISONNEUVE
Ugo DENIS
Chantal HOREL-DELVILLE
Edwige LIENARD
Delphine GUILLON
David DAGUIER
Carolle MARIE

on
6

Urbanisme
7

7 - Serge DESVAGES
Roland DUMESNY
Claude MAISONNEUVE
Jocelyn LECOEUR
Xavier MILCENT
Claude JAVALET
Antoine LECOEUR
Jacky LERENARD

Personnel Communal
8

9 - Jocelyne DAVID
Nadège LECANU
Christian POISSON
Jean-Claude HERVIEU
Annick VIMONT
Chantal HOREL-DELVILLE
Jean-Louis BOULLOT
Monique DESHAYES

8 - Monique DESHAYES
Tiphaine MENNIER
Xavier MILCENT
Yves LETOURNIANT

Appel d'offres
11

11 - Henri-Paul TRESSEL
Jacky LERENARD *(suppléant)*
Claude MAISONNEUVE
Gabriel CATHERINE
Claude JAVALET *(suppléant)*
Sébastien BRIARD *(suppléant)*
Yves LETOURNIANT

n-de-Bonfossé

Bourgvallées
vivre naturellement

INFOS PRATIQUES...

Le siège de la commune nouvelle de Bourgvallées se situe à la mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé :

4 rue des Écoliers
Saint-Samson-de-Bonfossé
50750 BOURGVALLÉES

OUVERTURES MAIRIES

La mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé est ouverte au public les lundi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.
L'ensemble des démarches administratives peuvent y être effectuées par tous les habitants de Bourgvallées.

Les permanences habituelles restent organisées dans les communes déléguées :
- Gourfaleur :
le mardi de 13h30 à 15h00 et le vendredi de 17h00 à 19h00
- La Mancellière-sur-Vire :
le mardi de 17h00 à 19h00 et le vendredi de 10h30 à 12h30
- Saint-Romphaire :
le mardi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 19h00

Coordonnées des mairies :

Gourfaleur : 4 rue de la Mairie
Gourfaleur - 50750 BOURGVALLÉES
Tél. : 02 33 57 17 31
mairiedegourfaleur@laposte.net

La Mancellière-sur-Vire : 1 route Val de Vire
La Mancellière-sur-Vire - 50750 BOURGVALLÉES
Tél. : 02 33 56 51 38
mairie.mancelliere@wanadoo.fr

Saint-Romphaire : 1 rue Saint-Barthélémy
Saint-Romphaire - 50750 BOURGVALLÉES
Tél. : 02 33 55 71 72
mairie.stromphaire@wanadoo.fr

Saint-Samson-de-Bonfossé : 4 rue des Écoliers
Saint-Samson-de-Bonfossé - 50750 BOURGVALLÉES
Tél. : 02 33 55 71 99
mairie@bourgvallees.fr ou st.samson@wanadoo.fr

La création d'une commune nouvelle engendre des modifications administratives, notamment le changement d'adresse des habitants et des entreprises des différentes communes déléguées composant la commune nouvelle.
Ce diagnostic est nécessaire pour assurer aux habitants un service efficace (géolocalisation, secours, bonne prise en compte de l'adresse par les entreprises d'e-commerce, etc.).

Pour les organismes : Il appartient à chacun de les informer de cette nouvelle nomination (CAF, CPAM, banques, mutuelles, services de retraites, services des impôts, etc.)

Quels sont les changements apportés à l'adresse ?

La création d'une commune nouvelle engendre :
- un nouveau nom de commune qui vient s'ajouter à côté du code postal qui figure sur la 4e ligne (cf. modèle ci-dessous) ;
- le nom de la commune historique apparait quant à lui sur la 3e ligne.

1 Monsieur Pierre DUPONT
2 2 rue de la Liberté
3 La Mancellière-sur-Vire
4 50750 BOURGVALLÉES

Ligne 1 : Identité du destinataire
Civilité, titre ou qualité + Prénom et Nom
Ligne 2 : N° et libellé de la voie
Ligne 3 :
Nom de la commune historique
Ex : Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire, Saint-Romphaire ou Saint-Samson-de-Bonfossé

Ligne 4 : Code postal + Nom de la commune nouvelle

Quels sont les changements apportés à la carte grise ?

Pour les véhicules immatriculés dans le nouveau système de type : **AB-123-CD :**
la démarche peut se faire sur le site web service-public.fr, espaces particuliers.
En remplissant la première page du formulaire, il est important de mettre la date de la démarche pour date d'effet, sinon le site web refusera l'enregistrement de votre demande pour une date supérieur à un mois.
La démarche est gratuite. Cela ne nécessite pas de déplacement à la Préfecture et cela permet de se mettre complètement en règle.
Vous recevrez par la Poste à votre domicile une étiquette à coller sur la carte grise.
Il faudra ensuite demander à l'assureur une carte verte avec la nouvelle adresse.

Pour les véhicules ayant une ancienne immatriculation de type : **1234-AA-50 :**
Vous pouvez dès maintenant effectuer la démarche auprès de la Préfecture et vous acquitter de la redevance d'acheminement de 2,76 €.
Cette démarche peut se faire par courrier postal.

Toutefois, une instruction rédigée par le délégué interministériel à la sécurité routière, fait état **de la garantie apportée par la Poste de distribuer le courrier libellé à l'ancienne adresse.** Compte-tenu de cette garantie apportée, une dérogation est accordée à titre exceptionnel quant à l'actualisation des données liées au domicile en cas de fusion de communes.
Autrement dit,
la création de la commune nouvelle n'engendre pas un changement d'adresse mais seulement un complément d'adresse, ce qui évite de changer dès à présent les anciennes plaques d'immatriculation dans la perspective d'une harmonisation en 2020.

Création / Impression : NOWIS grafik - 06 50 24 59 67 - La Mancellière-sur-Vire - 50750 BOURGVALLÉES - © Crédits photos © 123RF - David DAGUIER - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE